



Un masque de protection

pour tous les habitants
de Loire-Atlantique

**HOMOLOGUÉ - EN TISSU
LAVABLE - RÉUTILISABLE**

**Le Département et 16 intercommunalités s'associent
pour mettre gratuitement à disposition
un masque par habitant·e.**

Pour permettre à tous les habitant·es de Loire-Atlantique de disposer d'un masque grand public, 770 000 masques ont été commandés par le Département en association avec les intercommunalités volontaires (voir page 4). Leur distribution est assurée sous la responsabilité de chaque commune.

Attention : ce masque ne remplace pas les gestes barrières. Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Respecter une distance de 1m

À QUOI SERT LE MASQUE ?

En filtrant les gouttelettes que nous projetons lorsque, par exemple, nous parlons ou nous éternuons, ce masque en tissu permet de limiter les risques de contamination du coronavirus. Pour cela, il convient de le porter dans tous nos déplacements extérieurs (dans les transports publics, au travail, sur l'espace public, dans les commerces...)

EST-CE QU'IL PROTÈGE SUFFISAMMENT ?

L'usage d'un masque participe à limiter la propagation du virus. À lui seul, il ne suffit pas à être efficace. Il est complémentaire de l'application systématique des gestes barrières, qui sont essentiels, ainsi que des règles de distanciation physique visant à lutter contre les infections virales.

Comment bien porter et entretenir son masque ?



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques
 - Ajustez le masque de façon à **recouvrir le nez, la bouche et le menton.**
-



Pour l'enlever :

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
 - Si le masque s'humidifie.
 - Si le masque est endommagé.
-



Lavez le masque à la machine avec de la lessive.
Au moins 30 min à 60°C minimum.



Utiliser un sèche-linge ou un sèche-cheveux pour sécher votre masque.

CONTACTS UTILES

- **Numéro vert sur le Coronavirus COVID-19** : 0 800 130 00
- **Site internet** : gouvernement.fr/info-coronavirus
- **En cas de danger immédiat** : 17 (Police nationale)
- **Pompiers** : 18
- **Violences sur les enfants** : 119
- **Violences conjugales** : 3919 ou le 114 par SMS

EN CAS DE SYMPTÔMES

(toux, fièvre) qui font penser au COVID-19 :

- Je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région.
- Je peux également bénéficier d'une téléconsultation.
Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU (15).

Vous souhaitez connaître les initiatives d'entraide autour de chez vous ?

Le Département et son partenaire Infocale vous proposent un agenda solidaire en ligne : livraison de repas, partage de livres, soutien scolaire... De nombreuses actions sont recensées en Loire-Atlantique. Rendez-vous sur loire-atlantique.fr

Ne pas jeter sur la voie publique.



Département de Loire-Atlantique
Direction communication
3 quai Ceineray - CS 94109
44041 Nantes cedex 1
Tél. 02 40 99 10 00
Courriel : contact@loire-atlantique.fr
Site internet : loire-atlantique.fr

Conception : Département de Loire-Atlantique
Illustrations : gouvernement.fr
Impression : Goubault
Mai 2020

